



Syndicat Autonome National des
Experts de l'Éducation Routière

MOTION

L'UNSA-SANEER prend acte de la volonté politique de réunir toutes les missions de l'éducation et sécurité routières dans un même ministère et de transférer la gestion des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière au ministère de l'intérieur.

Nous exigeons en préalable à ce transfert :

- ▶ Une indemnité exceptionnelle pour compenser le retard de 3 mois de l'entrée en vigueur du nouvel échelonnement indiciaire applicable aux inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ;
- ▶ L'intégration du corps des IPCSR en corps isolé dans le nouvel espace statutaire (NES B) ;
- ▶ La compensation de 3 années de travail supplémentaire dû au dépassement du temps de travail journalier induit par les tâches administratives.

L'UNSA-SANEER est satisfait du report de 3 mois du transfert de gestion au ministère de l'intérieur. Le SANEER considère comme positives les garanties apportées par Monsieur Didier Lallement, secrétaire général du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne les acquis en matière de gestion statutaire, de conditions de travail et de rémunération, et son attachement affiché à la conduite d'un dialogue social de qualité.

Toutefois, ces engagements devront être **consignés** dans la future charte de gestion des IPCSR afin qu'ils soient pérennisés.

Nous réclamons que ce document traite de l'évolution statutaire du corps des IPCSR au sein du NES B. Des mesures de reclassement positives, confirmant le passage de tous les IPCSR du premier grade sur le second en 5 ans et dans tous les cas, avant la mise en place du recrutement par voie de concours au deuxième niveau de grade (BAC+2), devront être mises en place tout en permettant, au moyen d'un taux de promotion élevé, l'accès au dernier niveau de grade. Ce taux ne devra pas être inférieur à celui accordé au MEDDE pour les années 2012, 2013 et 2014.

Le premier niveau de grade devra permettre l'accès des agents de la catégorie C dans le cadre de la promotion sociale.

En outre, le transfert au ministère de l'intérieur devra garantir **une amélioration marquée** des conditions de travail des IPCSR.

Il est inadmissible qu'en 2012, plus de 60 % des inspecteurs travaillent sur un «bout de trottoir» dans des conditions d'hygiène déplorables et qualifiées dans un rapport du CGEDD, d'un autre temps.

Il est inadmissible, encore en 2012, que notre administration s'affranchisse des règles relatives à la rémunération fixées par les dispositions de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et obligent les IPCSR à effectuer des travaux supplémentaires sans recevoir de salaire.

Nous exigeons que les droits et moyens syndicaux acquis au ministère de l'écologie soient reconduits au ministère de l'intérieur.

La sécurité routière doit toujours être considérée comme grande cause nationale. Nous exigeons, au minimum, la «sanctuarisation» des effectifs d'inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière.

Congrès 2012 des délégués de l'UNSA-SANEER.

Motion adoptée à l'unanimité - 1 abstention.

Celles-sur-Belle, le 11 octobre 2012